



1 - Règlement des courses « cache-culbuteurs » du 2CV Club Dauphiné Vivarais

REGLEMENT (Version 7 du 22 février 2011)

PREAMBULE

Ce règlement est une version spécifique du 2CV Club Dauphiné Vivarais, récapitulative d'éléments de règlements récoltés sur Internet. Aucun règlement officiel n'existe à notre connaissance.

L'OBJECTIF

Le minimum de frottement pour rouler le plus vite et le plus droit possible sur la piste.

LE PARCOURS

Une piste composée de deux couloirs de 21 cm de large chacun. Elle consistera en une rampe inclinée, longue de 7.5 mètres, avec hauteur de départ à 1.80 mètres. Le départ sera effectué par l'activation d'une trappe mécanique.

LES BOLIDES

- Les bolides ne peuvent pas être approvisionnés par une quelconque source d'énergie. La force d'accélération ne peut être effectuée que par la force de la gravité.
- Toutes propulsions électriques ou mécaniques sont interdites.
- La forme du bolide est libre. Les bolides doivent respecter les caractéristiques techniques imposées (voir ci-après)

LES COURSES

- Les manches seront chaque fois parcourues par deux bolides.
- Les bolides seront lancés, le front avant sur la ligne de départ. Celui qui franchit le premier la ligne d'arrivée avec le front avant a gagné.
- Si aucune des voitures n'atteint la ligne d'arrivée, le bolide qui a parcouru la distance la plus longue, a gagné la manche.
- Si une des roues touche ou franchit une ligne de délimitation, le concurrent est disqualifié et son adversaire est déclaré vainqueur de cette manche.
- Le vainqueur de chaque manche ira au prochain tour.
- Le concurrent final, non-éliminé, aura gagné la course.

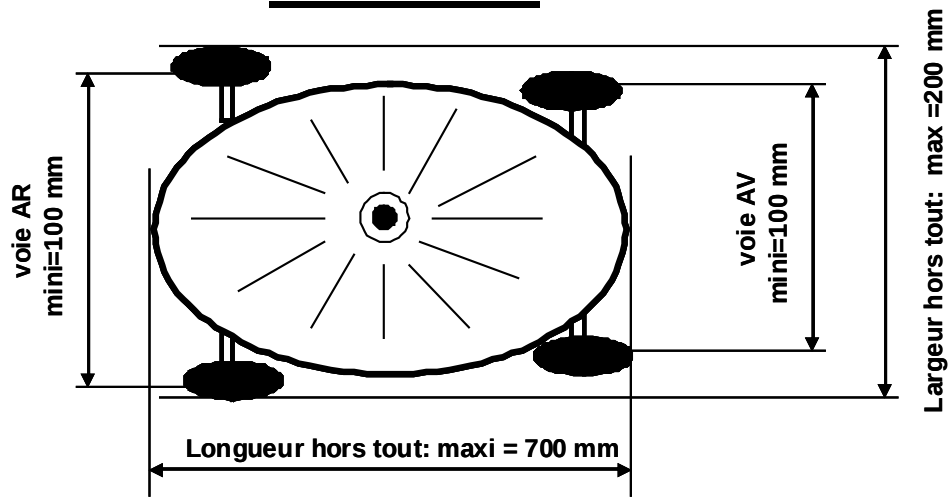
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES IMPOSEES

- Poids max 4.5 kilos
- Longueur hors tout max 700 mm
- Largeur hors tout max 200 mm
- Voie des roues AV et AR : min 100 mm
- Garde au sol du châssis min 20 mm – max 60 mm
- Diamètre et nature des roues Libre
- Roues latérales interdites (pas de roues stabilisatrices ou guide)
- Décoration au délire de chacun

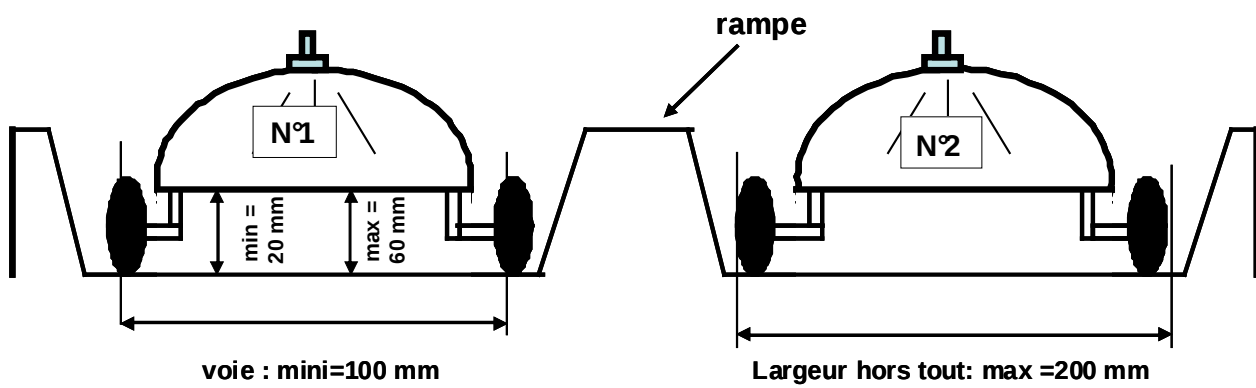
Attention : Il y aura un contrôle technique pour la vérification de l'homologation des véhicules. Les cache-culbuteurs ne correspondant pas aux caractéristiques techniques, ne seront pas admis. Présentation des bolides, minimum une heure avant le début de la course.

SCHEMA DE CONSTRUCTION

Vue de dessus



Vue en coupe



2- Complément spécifique du « 2CV club Dauphiné- Vivarais » au règlement.

Afin de représenter le club dans toutes les courses de cache-culbuteurs, les bolides du club devront respecter les deux obligations suivantes :

- 1 - les bolides devront arborer de façon visible le sigle du club sur un fanion.



- 2 – Chaque bolide du club devra rappeler le véhicule « Citroën » de son propriétaire : même couleur par exemple...

3 - Détails de la procédure de course du 2cv Club Dauphiné- Vivarais.

3-1 Les courses :

- 1- Les responsables de l'organisation de la course, les juge-arbitres et les responsables de sécurité porteront un badge facilitant leur identification par le public.
- 2- Lors du contrôle technique qui aura lieu avant l'inscription, si celui-ci est conforme, le juge arbitre apposera une pastille sur le bolide. Ainsi ne pourront participer aux courses que les bolides validés par le juge-arbitre.
- 3- Lors de l'inscription, le bolide se verra attribuer un n° d'identification qui sera positionné de façon visible sur le bolide.
- 4- Chaque participant pourra disposer d'un bolide et d'un « mulet » de remplacement en cas d'incident sur le bolide. Un seul engin (bolide ou mulet) sera admis pour la course. Toute intervention ou réparation est interdite pendant la course.
- 5- Pour s'engager et participer à une course, le propriétaire du bolide devra être présent physiquement.
- 6- Les ordres des participants de chaque manche seront tirés au sort, et consignés dans un tableau par le juge-arbitre. *Afin de constituer des tableaux entiers de huitième, de quart ou de demi, des courses éliminatoires par tirage au sort seront réalisées pour écarter les concurrents excédentaires.*
- 7- Le gagnant de la course précédente, entrera directement en demi-finale de la course suivante.
- 8- Le positionnement des bolides sur la ligne de départ est réalisé par leur propriétaire. La récupération des bolides après chaque manche est aussi à la charge de leur propriétaire.
- 9- Le départ des bolides lors de chaque manche sera donné par le juge arbitre. Le déclenchement du départ sera réalisé par une personne mandatée par le juge-arbitre.
- 10- La désignation du vainqueur de chaque manche est de la responsabilité du juge-arbitre.
- 11- La désignation du vainqueur de la course, qui sera primé, est de la responsabilité du juge-arbitre.
- 12- Chaque manche se disputera alternativement sur chacune des deux pistes. La victoire de la manche sera attribuée au bolide qui aura gagné les deux descentes. En cas d'égalité, une ultime descente sera réalisée pour les départager après tirage au sort du choix de la piste. Le gagnant de cette ultime descente sera le gagnant de la manche (principe de la mort subite).
- 13- *Consolante* : en fonction du nombre de participants et du temps disponible, il pourra être réalisé un tableau des perdants. Dans ce cas les perdants concourront ensemble séparément du tableau des gagnants.

3-2 Concours du bolide le plus original

A chaque course, il sera procédé à la désignation du bolide le plus original (sujet, couleur, forme ou particularité....). La désignation se fera par le résultat du vote des responsables de la section. Le propriétaire du bolide le plus original sera également primé.

Nota : Chaque votant ne pourra pas voter pour son propre bolide.

3-3 Classement interne au club.

Afin d'identifier le bolide le plus performant du club, à chaque course, une affectation de point sera réalisée suivant le principe* du classement type Course F1. Le cumul des points obtenus à chaque course donnera le classement général et désignera le vainqueur de l'année qui sera primé en recevant le trophée de l'année. Ce classement sera réinitialisé chaque année. Le trophée sera également remis en jeu chaque année.

Si le trophée est gagné trois années consécutives par le même vainqueur ; Le trophée lui sera acquis définitivement.

Le juge arbitre tiendra un tableau récapitulatif qui sera remis à jour après chaque course et diffusé à l'ensemble des membres du club.

* principe retenu pour le tableau des gagnants :

- Le gagnant recevra 10 pts
- Le finaliste recevra 8 pts
- Les demi-finalistes recevront 6 pts
- Les quart- finalistes recevront 5 pts
- Les huitième-finalistes recevront 4 pts

4 – La Sécurité

4-1 La zone de sécurité délimitée autour de la rampe, sera interdite d'accès au public. Seuls, les membres de la section et les deux concurrents seront autorisés à pénétrer dans cette zone pour positionner leur bolide au départ et le récupérer en fin de chaque manche.

4-2 Les responsables de la sécurité veilleront au respect des règles de sécurité.